



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/823/Add.1
4 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 162 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

Rapport de la Cinquième Commission (Deuxième partie)

Rapporteur : M. Mahbub KABIR (Bangladesh)

I. INTRODUCTION

1. Les précédentes recommandations que la Cinquième Commission a présentées à l'Assemblée générale au titre du point 162 de l'ordre du jour figurent dans le document A/48/823.
2. À sa 60e séance, le 31 mars 1994, la Cinquième Commission a examiné la question intitulée "Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie". Les déclarations et observations faites durant l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/48/SR.60).

II. EXAMEN DU PROJET DE DÉCISION PRÉSENTÉ ORALEMENT PAR LE PRÉSIDENT

3. À la 60e séance, le 31 mars, le Président de la Cinquième Commission a présenté oralement un projet de décision élaboré sur la base de consultations officielles et intitulé "Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie".
4. À la même séance, la Commission a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de décision présenté oralement par le Président (voir par. 5).
5. À la même séance également, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait une déclaration (A/C.5/48/SR.60).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

L'Assemblée générale

a) Rappelle sa décision 48/475 du 23 décembre 1993 relative au financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie;

b) Décide, à titre exceptionnel et en attendant de pouvoir examiner le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², d'autoriser le Secrétaire général à engager, pour continuer à assurer le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pendant la période allant du 1^{er} avril au 31 mai 1994, des dépenses d'un montant brut de 600 000 dollars (soit un montant net de 558 000 dollars), ce montant ayant été calculé au prorata de celui recommandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

¹ A/48/699 et Add.1.

² A/48/781.